

AFFAIRE N° 29/13 - Questions diverses -

OBJET - Avis du Conseil Municipal sur la proposition de Contrat de Plan Etat/Région.

LE MAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT :

Mesdames, Messieurs et chers collègues,

Le Conseil Régional vient de nous faire parvenir le projet de Contrat de Plan que la Région se propose de conclure avec l'Etat pour la période 1984-1988.

De son côté, notre Conseil Municipal s'est prononcé sur les deux projets de Contrat de Plan qui constituent les axes de la politique de son mandat municipal : le Logement, et l'Economie et l'Emploi.

Pour des impératifs de délais au niveau national, il convient d'examiner le projet de la Région avant la fin de l'année 1983. Ces projets de Contrat de Plan (Etat/Région et Commune/Etat) doivent être, du fait des lois récentes sur la décentralisation et sur le transfert des compétences, relativement cohérentes au niveau de leurs grandes orientations.

De même que les Contrats de Plan de la Commune seront soumis à la Région, de même le Contrat de Plan Etat/Région doit faire l'objet d'une consultation obligatoire des autres collectivités locales et notamment de notre Commune.

Une note de synthèse élaborée par les services du Conseil Régional, jointe au présent rapport, résume le contenu du projet de la Région.

En conséquence, je vous demande de vous prononcer sur les orientations de ce document en regard des priorités que nous avons nous-mêmes retenues au niveau municipal.

16 NOV. 1983

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

REGION REUNION

CONSEIL REGIONAL

## [ ] // NOTE DE SYNTHÈSE

sur les travaux de la Commission de Planification du Conseil Régional a/s propositions pour le IX<sup>e</sup> Plan du projet de Plan Régional 1984-1988.

\*\*\*\*

Le projet de plan régional (orientations et principales actions) qui accompagne cette note condense les propositions des groupes de travail de la Commission Régionale de Planification, à la suite de cinquante séances qui ont réuni les représentants qualifiés du secteur public et du secteur privé, des milieux économiques, sociaux et culturels de l'île. Un projet de contrat de plan entre l'Etat et la Région, en cours de discussion, complètera le plan régional. Le département et les communes y sont ou y seront associés en tant que de besoin.

La Commission de Planification du Conseil Régional a émis, au cours de réunions qui se sont échelonnées depuis le mois de juin 1983, des observations sur le document, et parallèlement, sur les propositions de contrats particuliers de plan présentées par l'Etat.

L'examen auquel elle a procédé n'étant pas terminé, quoiqu'étant très avancé, et des raisons matérielles ainsi que de délais légaux intervenant, il n'a pas été possible de reprendre en conséquence le texte du document ci-joint.

Les lecteurs trouveront cependant ci-dessous un résumé des observations de la Commission, dans la mesure où elles peuvent contribuer à le modifier ou l'enrichir.

Ils constateront que ces observations sont plutôt complémentaires, et insistent ou donnent une importance particulière à certains points.

1.- Parité des prestations sociales (p.83 du document)

Pour des raisons bien évidentes d'égalité, de justice sociale, l'Etat doit assurer la parité globale des prestations sociales versées à la Réunion et en Métropole.

Les sommes correspondant au différentiel existant, actuellement et dans les années à venir, doivent être consacrées à une action adaptée aux nécessités locales les plus urgentes et les plus importantes de développement économique et social, intéressant en tout premier lieu les couches les plus défavorisées de la population (ex : habitat social).

L'Etat devrait dans un contrat particulier de plan préciser les garanties et les modalités techniques des transferts et associer le Conseil Régional aux décisions prises en ce sens.

### 2.- Desserte maritime et aérienne (p.29) :

Le handicap géographique, économique et humain, de l'éloignement doit faire l'objet d'une compensation, les transferts réalisés à ce titre devant permettre l'abaissement du coût de la vie et faciliter le développement des activités productives.

L'Etat versant une importante subvention pour compenser le handicap insulaire de la Corse, il est normal, équitable et particulièrement important pour le développement de l'île qu'une compensation semblable soit attribuée à la Région Réunion.

L'activité de la Compagnie Air-France doit faire l'objet d'une intégration beaucoup plus poussée au développement de l'île.

### 3. - Habitat (p.75 et suivantes)

La Commission a proposé, compte tenu de l'évolution démographique et sociale, ainsi que de la politique gouvernementale de réduction de la migration, des objectifs sensiblement plus élevés que ceux avancés par l'Etat dans son dernier projet de contrat de plan (objectifs du niveau de ceux du Grehas en 1976 soit 4 200 logements par an).

Il lui a paru que, pour éviter de sacrifier une génération de Réunionnais et résorber la crise du logement, notamment du logement insalubre, dans un délai sensiblement inférieur à 20 ans, il convenait de :

- construire annuellement

4 000 LTS et LSU

1 500 logements moyennement ou faiblement aidés

750 logements non aidés

- améliorer annuellement : 1 800 logements

Il appartiendrait à l'Etat d'augmenter en conséquence la LBU , en sus des autres mesures déjà indiquées dans le projet de plan au chapitre Logement.

La Commission recommande par ailleurs un effort correspondant supplémentaire des collectivités pour assurer la maîtrise du foncier, en particulier par des programmes d'action foncière, l'utilisation maximale de toutes les sources de financement public et l'amélioration des moyens de desserte intérieure.

Elle propose le développement de l'endiguement des ravines permettant non seulement la protection contre les eaux mais encore la récupération de superficies constructibles importantes.

#### 4. - Artisanat (p. 64)

La Commission relève la nécessité de protéger le marché local de l'artisanat.

- 1.- par une action vigoureuse sur les coûts de production
- 2.- par une taxation des importations concurrentielles.

Les modulations de fret et de l'octroi de mer pourront jouer à cet égard un rôle très important.

La protection par l'octroi de mer ne devra intervenir toutefois que lorsque la production locale sera en état de satisfaire le marché local.

#### 5.- Agriculture (p.50-53)

La Commission a souligné en particulier l'intérêt qui s'attache:

- à l'orientation vers les productions à haute valeur ajoutée
- à la réduction des coûts de production ( outils et desherbants etc...)
- à la dynamisation du secteur coopératif et à l'organisation des marchés de gros.

Industrie sucrière

Pour la Commission, la restructuration industrielle de l'économie sucrière ne doit pas conduire à une concentration nouvelle et à de nouvelle suppression d'usine . La concentration en 5 usines opérée au cours des 5 dernières années paraît déjà excessive.

---

CONSEIL REGIONAL

\*\*\*\*\*

 PROPOSITIONS

POUR UN AVANT-PROJET DE PLAN REGIONAL

1984 - 1988

/)/OTE DE SYNTHESE

AVANT-PROJET DE PLAN REGIONAL

1984/1988

\*\*\*

LES GRANDES ORIENTATIONS

Le IXè Plan de la Région Réunion s'applique à déterminer les choix stratégiques, les objectifs, les grandes actions qui doivent répondre pendant la période 1984-1988 aux grands problèmes économiques et sociaux de l'île, à ceux posés par les handicaps économiques ou par les conjonctures locales, nationales, internationales.

Au-delà de ces problèmes, il s'attache au "mieux-vivre", sur tous les plans, des habitants dans l'île, à la réduction des inégalités et au renforcement de la solidarité.

Il se préoccupe enfin de favoriser l'ouverture de la Région sur l'Europe et l'Océan Indien.

A - AMELIORER L'ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE AFIN DE FAIRE CONTRIBUER TOUS LES SECTEURS A LA CREATION D'EMPLOIS

Le problème de l'emploi prime sans aucun doute tous ceux que la Réunion doit affronter : près de 53 000 chômeurs, (31 % de la population active) et 10 000 jeunes arrivant chaque année sur le marché du travail.

Le développement économique étant le vecteur normal de la multiplication des emplois, le plan définit tout d'abord les objectifs et les actions tendant à faire contribuer directement ou indirectement tous les secteurs à la création d'emplois, en privilégiant les secteurs productifs.

A.I - MAITRISE DU COUT DE LA DISTANCE

Cette action passe tout d'abord par la maîtrise du coût de la distance, un des handicaps fondamentaux de l'économie et de la vie insulaire, afin d'élargir les horizons économiques et humains. Le plan propose la révision du coût des transports, et des transbordements locaux), diminution et leur modulation, des aides aux exportations d'essai, réduction de l'assiette de l'octroi de mer au prix FOB ou usine pour les produits utilitaires. Il recommande l'extension des aides à la création d'entreprises de transport maritime de réparation ou de

maintenance et souhaite la création d'une compagnie aérienne régionale multipliant la desserte vers les pays de l'Océan Indien.

## A.II - CREER LES CONDITIONS D'UN VERITABLE DEVELOPPEMENT AUTODYNAMIQUE /

Après que les efforts des années précédentes aient établi les "infrastructures" matérielles et intellectuelles, il y a lieu, par ailleurs de créer les conditions de base, sociales, techniques, scientifiques et financières d'un développement plus autodynamique.

### A.II.1- APPROCHE GLOBALE

- Le principe d'égalité entre travailleurs français implique l'augmentation progressive du SMIC. Celle-ci doit être compensée par un abaissement corrélatif des charges des entreprises pour maintenir leur compétitivité.

- Ce même principe implique une formation professionnelle plus adaptée au marché de l'emploi et suppose des actions renforcées ou nouvelles dans la lutte contre l'analphabétisme, la formation initiale, l'apprentissage, la formation professionnelle proprement dite tant du secteur artisanal que du secteur agricole et dans le domaine de la gestion. Un effort particulier devra être effectué dans le domaine de l'informatique.

La politique régionale de recherche s'organise pour sa part autour de recherches de base qui, à la fois, participent au programme défini au niveau national (notamment pour les besoins de coopération française) et contribuent à ouvrir sur des fondements solides un programme de recherches finalisées répondant aux besoins du développement local.

Le système de financement et le régime des aides à l'installation et au développement des entreprises offrent des facilités qui apparaissent satisfaisantes quant au montant. Des améliorations doivent être apportées cependant pour réduire la complexité, et les lenteurs des procédures, assurer d'autre part une meilleure diffusion. Il serait souhaitable dans le domaine du financement :

- que les organismes de crédits développent l'information au grand public à travers les médias,
- que les pouvoirs publics et les organismes professionnels s'attachent à renforcer les cellules d'assistance technique, économique ou administrative en faveur des entreprises artisanales,
- que <sup>dans</sup> le domaine des aides, ces mêmes pouvoirs publics s'efforcent de supprimer les obstacles et les freins.

Un plan, tendant à l'identification et à l'exploitation optimale des ressources du sous-sol ainsi qu'à la connaissance des risques naturels en vue de leur prévention devra être élaboré pour assurer la mobilisation des ressources qui correspondent à des besoins fondamentaux. Un comité régional pourrait définir et arrêter la politique régionale du sous-sol et son harmonisation avec les objectifs régionaux.



Une approche sectorielle doit définir les grandes orientations et actions dans le cadre de chacune des principales activités productives.

D'une façon générale elles tendent à la satisfaction des besoins locaux dans toute la mesure des possibilités; à la production pour l'exportation, diversifiée et de valeur ajoutée aussi haute que possible, à l'amélioration de la productivité.

Ces principes d'action s'appliqueront tout particulièrement dans le domaine de l'agriculture, de l'élevage et des forêts.

La restructuration foncière et la disparition du colonat, la réalisation d'équipements ruraux, l'amélioration de la productivité des sols, le développement des zones de maraîchage et fruitières, de la culture du tabac, la consolidation des positions de l'économie sucrière, l'irrigation du périmètre du Bras de Cilaos, l'étude de l'irrigation de 5 000 hectares de la zone ouest de l'île constitueront les tâches matérielles. Celles-ci seront complétées par des actions sur l'homme, d'enseignement, de formation, de vulgarisation.

En matière d'élevage, la production de viande et de lait sera développée en vue de la satisfaction des besoins locaux.

Des efforts seront entrepris pour mieux adapter le régime des aides, en créer de nouvelles et améliorer la commercialisation (marchés de gros, coopératives, sica).

Les principales interventions dans le domaine forestier concerneront les actions sylvicoles (bois d'œuvre et de couleur - production en pépinières) et de reboisement (protection), -les routes forestières, - les aménagements touristiques et améliorations pastorales, les acquisitions de forêts.

Toutes ces actions feront l'objet d'un suivi et d'une coordination particuliers à travers le plan général d'aménagement des hauts, celui-ci devrait permettre d'arrêter l'exode rural vers la zone côtière en les complétant par des mesures d'accompagnement assurant l'équilibre interne de la zone.

Il est difficile, compte tenu des conditions géographiques, mais aussi des conditions d'exercice du métier d'envisager pour la pêche côtière autre chose que la sauvegarde de cette activité par des aides financières techniques et d'infrastructure, et d'autres mesures administratives et sociales. Or même, pour la grande pêche tropicale la région recherchera surtout une organisation plus rationnelle de l'exploitation du banc de Saya de Malha au plan international et demandera une étude scientifique par l'ISTPM des possibilités de ce banc.

Les données de la grande pêche australe dépassent de très loin le cadre réunionnais. Pour profiter en particulier d'un éventuel redéploiement de la flotte de grande pêche française dans les zones économiques exclusives relevant de la souveraineté française une étude définira les besoins <sup>en</sup> infrastructures des différents scénarios qui pourraient être retenus. Le maintien des aides aux activités en cours devra être assuré. L'ensemble de ces opérations doit faire l'objet d'un contrat de plan.

Trois objectifs essentiels peuvent être définis en matière d'aquaculture : l'élevage des tortues marines (amendement du texte de la convention de Washington et recherche sur les sites de ponte d'Europa et Tromelin), l'élevage d'espèces d'origine locale et l'élevage d'espèces d'origine tempérée.

L'action dans le domaine de l'artisanat doit se traduire essentiellement par des mesures tendant à :

- renforcer le nombre et la qualification des artisans par le renforcement de la formation et de l'encadrement,
- développer l'outil de production,
- créer, puis gérer un fonds de développement artisanal et "une maison du bois"

La construction de bâtiments publics et la politique de grands travaux devront être poursuivis sans retard de programmation. Cette activité devra bénéficier des actions prévues en matière de formation et d'encadrement, et de l'institution d'un comité régional de la construction. en assurant l'étude permanente. Seront recherchés également la régularité du marché local par la régularité de la commande publique et la diminution du coût de la construction.

Les interventions du IX<sup>e</sup> Plan dans le domaine de l'Industrie s'attacheront à :

- encourager les créations d'entreprises par les adaptations déjà énoncées du système de financement et du régime des aides et par un environnement plus favorable
- diminuer les coûts de production
- développer les moyens de promotion
- résorber le problème des transports.

Ces interventions porteront sur les hommes (formation, information), les infrastructures, l'équipement, l'épargne.

Le Tourisme offre des possibilités réelles de création de richesses et d'emplois. Son expansion sera recherchée dans le respect de la personnalité réunionnaise et concernera ses quatre composantes : interne, créole, régionale et extrarégionale complémentaires les unes des autres. Elle trouvera son support dans un complément de structures d'hébergement et d'équipements, d'aménagements, et dans la promotion.

Le Commerce et les Services font partie du secteur non productif. Ils contribuent néanmoins au développement et en particulier à l'exportation. Ils devraient faire l'objet d'actions tendant à leur permettre de mieux assurer leur rôle par l'assainissement, l'organisation, l'amélioration de la modulation de l'octroi de mer et des tarifs de fret, la mise en place d'un observatoire commercial destiné à suivre de près la conjoncture économique.

#### A.III UTILISER AU MIEUX LES ENERGIES NOUVELLES ET RENOUVELABLES

Pour des raisons évidentes d'ordre local aussi bien que national la dépendance énergétique doit être réduite au plus faible degré. L'effort portera donc vers la pleine exploitation des ressources énergétiques de l'île, hydrauliques (Takamaka amont), biomasse (bagasse....) solaire etc ...

Une mention spéciale doit être accordée aux ressources géothermique dont la mise en valeur nécessite des nouvelles études jusqu'en 1986 et, en cas de faisabilité, quatre années supplémentaires pour les études de gisement, l'étude et la construction de la centrale. Cet ensemble doit faire l'objet d'un contrat particulier de plan.

Les économies d'énergie doivent trouver enfin un support permanent par des mesures diverses en faveur de l'utilisation de chauffe-eaux solaires, de revêtements isolants, de matériaux peu coûteux en énergie et isolants locaux (pouzzolane .)

\*  
\*  
\*

#### B.- AMELIORER LES CONDITIONS DE VIE ET CORRIGER LES INEGALITES SOCIALES PAR LE RENFORCEMENT DES SOLIDARITES

L'amélioration des conditions de vie, la réduction des inégalités et le renforcement des solidarités constituent la seconde catégorie de préoccupations fondamentales du plan.

#### B.I L'AMELIORATION DES CONDITIONS DE VIE doit se manifester essentiellement dans le domaine du logement, mais concerner aussi celui de la santé, ainsi que l'environnement.

La résorption de la crise du logement, et en particulier des bidonvilles, présente un intérêt humain multiple (confort hygiène, santé, emploi, formation...) auquel s'ajoute l'intérêt économique du développement d'une activité importante. Des mesures porteront sur l'action foncière et les coûts. Le montant des crédits, notamment de la LBU devraient tenir compte de l'évolution de ceux-ci. Des incitations fiscales sensibles, des modes de financement améliorés, l'extension aux D.O.M. du système de l'ANAH pour l'amélioration de l'habitat, et de l'aide personnelle au logement<sup>(\*)</sup> doivent donner un nouvel essor à l'activité dans ce domaine. L'Etat, le Département, la Région, doivent s'associer dans la mise au point d'une action cohérente doter de moyens suffisants pour apporter une solution à la mesure des besoins.

Les projets très considérables réalisés jusqu'ici dans le domaine de la santé doivent être complétés par des travaux de recherche médicale et sanitaire. Des efforts doivent être entrepris en ce qui concerne les équipements, la formation des personnels, la prévention.

L'étude de l'organisation des transports intérieurs sera poursuivie au cours du plan par la troisième et dernière phase du "schéma régional" des transports collectifs de voyageurs. Il s'agira en l'occurrence de la réalisation d'expériences sur le territoire en vue de la refonte en 1985 du plan départemental des transports élaboré en 1975. L'amélioration et la diversification des modes de transport pourront faire l'objet d'études complémentaires.

L'accroissement de la population, sa concentration dans la zone côtière et un certain degré d'industrialisation créent aujourd'hui un danger qui nécessite une organisation renforcée de la protection de l'environnement - Celle-ci se fondera sur les études réalisées, en cours ou envisagées concernant le sol, le sous-sol, les abords de l'île - Elle tendra à la constitution de réserves sanitaires, d'une politique d'assainissement et de préservation contre les pollutions de tout genre, particulièrement sur l'espace littoral.

La vie culturelle, la vie associative, manifestations les plus élevées du développement de l'homme et de la vie humaine, doivent s'élever en niveau, gagner en intensité.

Les efforts tendront à mieux utiliser les moyens existants, à les compléter, de façon à assurer l'équilibre géographique humain, une décentralisation efficace, et mettre un terme aux carences catégorielles afin d'obtenir les possibilités d'une vie culturelle d'un niveau élevé. L'action se développera suivant les trois axes de la sauvegarde du patrimoine, de la création culturelle locale et de la diffusion de la culture nationale et internationale.

---

(\*) avec suppression d'un critère d'activité pour l'attribution de cette aide.

Le secteur du "temps libre" ne saurait être négligé dans un pays en voie de développement, spécialement en ce qui concerne la jeunesse. Il doit constituer un atout du développement individuel et collectif. Une action cohérente sera menée en matière d'infrastructures sportives et dans le domaine de l'animation.

## B.II - CORRIGER LES INEGALITES SOCIALES EN RENFORCANT LES SOLIDARITES

La correction des inégalités sociales et le renforcement des solidarités apparaissent à travers les actions précédemment évoquées.

Des efforts d'une importance particulière doivent être entrepris cependant de façon globale pour réduire les inégalités constatées entre la métropole et la Réunion, ainsi qu'à l'intérieur de l'île.

La parité sociale globale s'impose avec la Métropole. Les sommes complètes venant s'ajouter aux transferts actuels au titre de cette parité pourraient être utilisées par les instances locales, notamment la région dans des opérations à double intérêt social et économique, direct et indirect, et donneraient un essor considérable au développement considéré sous tous ses aspects.

La mise en oeuvre de la solidarité régionale et la correction des inégalités sociales internes doivent s'effectuer de manière particulièrement réfléchie pour éviter des conséquences négatives à moyen ou long terme sur le développement. Elles doivent s'appliquer à une meilleure répartition du revenu régional, à la lutte contre l'analphabétisme et à l'amélioration de la protection sociale.

\* \* \*

## C - FAVORISER L'OUVERTURE SUR L'EUROPE ET L'OCEAN INDIEN

L'économie moderne permet seule d'offrir aux populations un niveau de vie élevé. Elle implique l'ouverture qui doit s'effectuer au delà de la métropole vers la CEE, source d'aides et marché porteur.

Elle doit s'effectuer également sur les pays de l'Océan Indien, de façon positive et au delà encore de l'économie, dans la coopération culturelle, scientifique et technique.

./.

C.I - L' EUROPE

La préoccupation de la région sera tout d'abord d'obtenir sa part maximale des fonds d'aide à la C.E.E.

Essentiellement, ce résultat sera obtenu à travers la régionalisation du FEDER, dans le cadre d'une régionalisation générale intéressant également les régions métropolitaines.

A l'occasion de l'ouverture des négociations de LOME III, devant régler les liens unissant les pays de la communauté et 63 pays en voie de développement, la Région attire l'attention du gouvernement sur la nécessité d'assurer la reconduction des mesures acquises au bénéfice des DOM (en particulier pour le sucre), et la protection de toutes les productions actuelles ou nouvelles, contribuant ou pouvant contribuer au développement des DOM. Les avantages obtenus pour les pays ACP, d'économie concurrentielle, ne doivent en aucun cas porter préjudice aux D.O.M.

La Région souhaite que dans le même temps soient recensées les lacunes et inadaptations des règlements communautaires préjudiciables aux DOM et que la Commission de la CEE en soit saisie.

Les mesures de protection réclamées ne doivent pas exclure des efforts propres de la Région pour prospecter le marché européen tout entier et assurer la promotion de l'exportation de ses produits.

Il y a lieu enfin de promouvoir la Réunion comme point d'ancrage pour les actions menées par la CEE en faveur des pays ACP voisins, et de l'informer de ces actions afin d'y être éventuellement partie prenante.

C.II - LA COOPERATION REGIONALE

La Réunion doit constituer un point d'appui de la coopération internationale à laquelle la France participe, hors de la CEE. Elle doit apporter son concours à la mise en oeuvre de cette coopération, aux échanges de toute nature et à la mise en place des projets importants, industriels ou agricoles, d'intérêt commun.

Cette ouverture rencontre d'importantes difficultés dans le secteur économique mais se présente sous de meilleures auspices dans les domaines de la recherche, de la Formation et de la Culture.

Elle suppose la levée de 3 obstacles essentiels.

- la sous-information locale sur les activités conduites dans la zone
- l'insuffisance de l'utilisation des structures existantes et l'absence de certaines catégories de structures (antennes des ministères concernés, Direction du Commerce extérieur ou de l'Expansion Commerciale).

- l'insuffisance ou l'absence de moyens de desserte régionale

II CONCLUSION

ARTICULATION PLAN NATIONAL - PLAN REGIONAL

Les relations avec l'Etat dans l'élaboration et la mise en oeuvre du plan régional portent :

- sur les priorités nationales incluses dans le plan régional
- sur les priorités régionales que la région souhaite voir prises en charge en partie par l'Etat.

Elles débouchent sur les contrats de plan Etat-Région, la cohérence avec le plan national se réalisant par son objet essentiel : développement économique et lutte contre le chômage.

Le plan régional peut être considéré tout entier comme une contribution au plan national : il s'intègre à celui-ci sans cesser de répondre aux spécificités locales.

Dans la mesure où les moyens nécessaires seront consacrés à sa réalisation il apportera une amélioration considérable à la situation économique et sociale en tout premier lieu, de la Réunion.

La question se pose de savoir toutefois si le simple maintien des transferts publics ou même une augmentation légère en valeur constante suffiraient à sa réalisation.

Celle-ci même ne pourrait apporter qu'une solution partielle au problème du chômage sans le maintien d'une mobilité de l'emploi améliorée Réunion-Métropole.

A plus long terme, il y a lieu de considérer que l'accession générale au niveau de vie métropolitain et son maintien ne saurait être obtenus sans une stabilisation de la démographie de l'île au niveau de son potentiel économique.

LE MAIRE - Les Commissions proposent l'avis suivant :

"Le Conseil Municipal émet un avis de principe favorable, sous la condition que le Conseil Régional veuille y intégrer dans son projet, avant son adoption définitive par la Région, les opérations essentielles prévues aux projets de contrat de Plan communaux "Economie et Emploi" et "Logement"

En fait, on demande à la Région d'intégrer nos deux plans à son projet. Le document en question est arrivé très tardivement ; on devait répondre avant le 5 décembre.

M. ANNETTE - Est-ce que la Mairie est d'accord ?

LE MAIRE - On donne un accord de principe. En peu de temps, on ne peut étudier un tel document à fond. Nous demandons donc que nos Plans soient intégrés dans ce document.

M. ANNETTE - La Commune a deux contrats de Plan. Là, il s'agit d'un projet plus global. Est-ce que la Commune, notamment les Commissions, en dehors du problème des Contrats de Plan sur le logement et le développement des activités économiques, a proposé des amendements au projet du Conseil Régional ?

LE MAIRE - On n'a pas proposé d'amendements. En 5 jours, il n'est pas possible de voir un pareil document. Tout ce qu'on peut dire, c'est qu'on n'est pas opposé, sans préciser si on est favorable ou défavorable. Dans les conditions où cela se passe, il est difficile de dire autre chose. On ne peut que regretter ces conditions spéciales. On peut dire qu'on regrette de n'avoir eu que 5 jours pour étudier le projet et qu'on ne peut pas donner un avis de détail ; nous ne pouvons donner qu'un accord de principe et demandons que nos deux plans soient intégrés au plan régional. De toute façon, ils passeront outre même si nous ne donnons pas d'avis.

M. ANNETTE - On a une note de synthèse. En fait, la procédure était d'interroger les municipalités de plus de 10 000 habitants sur le plan régional. Or, le plan régional, c'est le plan qui va venir pour 5 ans. Est-ce que le Conseil Municipal de Saint-Denis fait l'impasse ? Est-ce qu'on discute de la note de synthèse par exemple ?

LE MAIRE - Je veux tout ce que vous voulez. Je suis là pour orienter les débats. Je vous ai donné lecture de l'avis des commissions. De toute façon, tout cela va revenir sous forme de contrats de Plan qui nous seront soumis à nouveau.

M. ANNETTE - Je voudrais que le Conseil vote la note de synthèse. Est-ce que le Conseil est d'accord ?

LE MAIRE - Nous sommes d'accord sur la note de synthèse. Je vous demande à vous aussi si vous êtes d'accord.

M. ANNETTE - D'accord.

Mise aux voix, cette affaire EST ADOPTÉE A LA MAJORITÉ.

(3 ABSTENTIONS)

\*

\*

\*